



Commission Fédérale de l'Arbitrage

~ Section "Lois du Jeu" ~

Loi 1

~ Questions / Réponses ~

Direction de l'Arbitrage

~ Juillet 2023 ~

1° Panne d'électricité et intempéries

QUESTION L1/§1/Q1

En raison d'une panne d'éclairage, le coup d'envoi d'une rencontre prévue à 20 heures n'a lieu qu'à 20H15. Au coup de sifflet indiquant la fin de la 1^{ère} période, qui s'est déroulée normalement, une panne d'éclairage survient. Comment l'arbitre agira-t-il dans le décompte du temps d'interruption de la rencontre ? Les 30 minutes maximales doivent-elles inclure ou non le temps de la mi-temps ?

Le décompte du temps d'interruption de la rencontre débute aussitôt car l'arbitre fait le constat de la panne immédiatement. La durée de la mi-temps fait partie du temps décompté.

QUESTION L1/§1/Q2

Toutes les heures indiquées sont des heures précises (*pile...*) : match à 20 heures. Panne d'électricité à 19H50. Le match commence à 20 H 32. L'arbitre siffle la mi-temps à 21H17 et en même temps la panne débute. Quand le match est-il arrêté définitivement ? 21H17 + 13 = 21H30 ?

Le match sera reporté à un autre jour au moment où la montre affiche 21H30.

QUESTION L1/§1/Q3

Panne d'électricité. Un dirigeant informe l'arbitre au vestiaire. Celui-ci est-il tenu d'aller vérifier afin de décompter le temps d'interruption immédiatement ou peut-il attendre le retour sur le terrain pour en prendre acte ?

L'arbitre doit décompter le temps d'interruption dès qu'il constate lui-même la panne, après en avoir été informé.

Dans le cas présent, il se rendra immédiatement sur le terrain pour en prendre acte.

QUESTION L1/§1/Q4

Un match est interrompu à plusieurs reprises pour des motifs liés, à la fois, aux conditions atmosphériques et à des pannes d'électricité. L'arbitre doit-il cumuler les arrêts selon les différents motifs ?

L'interruption maximale de 45 minutes comprend à la fois les motifs d'arrêts pour intempéries et pour pannes d'éclairage.

QUESTION L1/§1/Q5

La durée maximale d'interruption d'un match, en raison de mauvaises conditions atmosphériques (*brouillard, etc...*), est-elle la même pour toutes les catégories de rencontre (*match de jeunes par exemple*) ?

La durée d'interruption maximale est de 45 minutes pour toutes les catégories de rencontres, quelle que soit la durée de chaque période de jeu prévue par les règlements.

QUESTION L1/§1/Q6

Lorsque l'arbitre, en cours de rencontre, est amené à interrompre celle-ci pour faire retracer les lignes, quel délai doit-il laisser au club organisateur pour remettre le terrain en conformité ?

Il y a lieu d'appliquer un délai de 45 minutes.

Ce délai est celui correspondant au délai d'acceptabilité d'une réserve d'avant match portant sur la non-conformité du terrain.

2° Équipement du terrain

QUESTION L1/§2/Q1

Dans le cas de réserves concernant l'équipement du terrain, l'équipe adverse doit les déposer 45 minutes avant la rencontre. Si le club recevant ne peut pas répondre favorablement à la demande de l'arbitre au regard des réserves, le match n'aura pas lieu. Par contre, si ces réserves sont posées 20 minutes avant la rencontre et que les modifications ne peuvent être apportées (*réserve fondée*) le match aura lieu. Comment peut-on expliquer qu'un arbitre puisse laisser un match se dérouler sur un terrain non conforme ?

Le délai de 45 minutes a été institué par la Fédération pour permettre au club recevant, en cas d'anomalie, de procéder aux modifications nécessaires. Ce délai est d'ailleurs à rapprocher au délai normal d'une heure minimum avant le coup d'envoi pour l'arrivée de l'arbitre au stade. Dès son arrivée, celui-ci doit procéder à l'inspection du terrain et faire part au club recevant des anomalies constatées.

Par exemple, en cas de réserves fondées sur des éléments de non-conformité, déposées seulement 20 minutes avant le coup d'envoi, deux cas de figure peuvent se produire :

- *L'anomalie est légère, le match aura lieu.*
- *L'anomalie est importante (barre transversale brisée lors de l'échauffement), le match n'aura pas lieu.*

QUESTION L1/§2/Q2

Que doit faire l'arbitre lorsque le poteau de corner se brise de façon accidentelle en cours de match ?

Arrêt du jeu. Faire retirer le poteau défectueux et demander sa réparation ou son remplacement par un poteau conforme.

Dans le cas où le club recevant ne peut pas fournir un nouveau poteau de corner ou si le poteau n'est pas réparable, l'arbitre doit faire reprendre la rencontre en s'efforçant de trouver un moyen de remplacement provisoire (de fortune).

QUESTION L1/§2/Q3

Lors de l'inspection du terrain avant la rencontre, l'arbitre se rend compte que les montants des buts sont couverts de diverses publicités. Quelle est la conduite à tenir ?

Conformément à la Loi 1, qui dit que "Tout type de publicité est interdit sur les buts, les filets de but, les poteaux de corner et le drapeau de coin", l'arbitre demandera que les publicités soient enlevées afin que le match puisse débuter.

Si le club recevant n'est pas en mesure d'enlever les publicités, le match n'aura pas lieu. L'arbitre fera un rapport.

3° Matches de lever de rideau

QUESTION L1/§3/Q1

Lever de rideau – Retard d'équipe

1. Si une heure avant le coup d'envoi du match principal, deux équipes s'apprêtent seulement à donner le coup d'envoi de leur match, le délégué ou l'arbitre du match principal peuvent-ils d'autorité, l'un ou l'autre, interdire ce lever de rideau, étant donné que son déroulement normal retardera d'au moins 30 minutes le coup d'envoi du match principal ?
2. Même question mais la demande d'arrêt est faite par un capitaine d'équipe.
3. Même question, mais le match de lever de rideau se terminera avec seulement un quart d'heure de retard.

Bien que cette question soit plutôt du domaine réglementaire, la Section dit qu'il appartient à l'arbitre du lever de rideau de prendre ses responsabilités.

Toutefois, si c'est impératif, l'arbitre du match de lever de rideau doit arrêter le lever de rideau à temps (sauf circonstances exceptionnelles qui ont fait que l'arbitre du match principal ait donné son accord), pour que le match principal débute à l'heure prévue.

QUESTION L1/§3/Q2

Match de lever de rideau susceptible de rendre le terrain impraticable pour le match principal. Que doit faire l'arbitre ?

Le délégué, ou mieux l'arbitre, doit interrompre le lever de rideau dès qu'il se rend compte que le terrain est ou va devenir impraticable, sans tenir compte du temps qu'il reste à jouer.

Il est précisé que les Commissions Fédérales des Championnats Nationaux admettent la possibilité de poursuivre la rencontre sur un terrain de repli homologué.

4° Arrêté municipal

QUESTION L1/§4/Q1

Comment l'arbitre agira-t-il si l'équipe locale lui présente un arrêté municipal alors que le match a débuté ?

L'arbitre devra arrêter immédiatement la rencontre.

Il gardera l'arrêté municipal et l'enverra avec son rapport en précisant, en particulier, les conditions dans lesquelles l'arrêté lui a été présenté.



Commission Fédérale de l'Arbitrage

~ Section "Lois du Jeu" ~

Loi 2

~ Questions / Réponses ~

Direction de l'Arbitrage

~ Juillet 2023 ~

1° Qualité des ballons

QUESTION L2/§1/Q1

Lors d'une rencontre "senior" au cours de laquelle les ballons multiples sont utilisés, sur une action de jeu, le ballon va dans les tribunes. Un ramasseur de balle lance immédiatement un ballon. Le jeu reprend. Après 2 minutes de jeu, un but est marqué. Le gardien vient aussitôt faire constater à l'arbitre que le ballon est de taille 4. Décisions et explications ?

- *But refusé.*
- *Le ballon n'est pas conforme à la catégorie d'âge.*
- *Remplacement du ballon non-conforme par un nouveau ballon.*
 - *Si le but a été marqué lors d'une action de jeu : balle à terre donnée au gardien de but.*
 - *Si le but a été marqué directement sur une remise en jeu : la remise en jeu est à recommencer.*

2° Ballon défectueux

QUESTION L2/§2/Q1

Un attaquant frappe en direction du but et le ballon est renvoyé par le montant, dans le terrain, puis éclate. Décisions ? Précisions sur la reprise du jeu.

- Arrêt du jeu.
- Remplacement du ballon défectueux par un nouveau ballon.
- Le ballon éclate dans la surface de réparation : dans tous les cas, balle à terre donnée au gardien de but.
- Le ballon éclate hors de la surface :
 - Le dernier contact a eu lieu dans la surface : balle à terre donnée au gardien de but.
 - Le dernier contact a eu lieu hors de la surface : balle à terre donnée à un joueur de l'équipe qui avait la possession du ballon et à l'endroit du dernier contact.

QUESTION L2/§2/Q2

Le ballon est botté, touche le montant de but, éclate et pénètre dans le but. Décisions ?

- But refusé.
- Remplacement du ballon défectueux par un nouveau ballon.
- Balle à terre donnée au gardien de but.



Commission Fédérale de l'Arbitrage

~ Section "Lois du Jeu" ~

Loi 3

~ Questions / Réponses ~

Direction de l'Arbitrage

~ Juillet 2023 ~

1° Identification des joueurs et des remplaçants

QUESTION L3/§1/Q1

À la 65^{ème} minute de jeu, le joueur n°8B commet une faute sur un adversaire que l'arbitre sanctionne d'un coup franc direct. Lors de l'arrêt de jeu, l'équipe A demande le remplacement du joueur n°7A. Le remplaçant n°14A, nouvellement entré, effectue la remise en jeu et marque le but directement pour son équipe. C'est alors que le capitaine de l'équipe B demande l'annulation du but et souhaite déposer une réserve technique car l'équipe A n'a inscrit que 13 joueurs sur la feuille de match. L'assistant confirme qu'aucun joueur n'était inscrit en n°14. Décisions et explications ?

Une telle erreur n'aurait pas dû se produire si un contrôle vigilant avait été effectué au moment du remplacement.

- *But refusé.*
- *Avertissement au capitaine de l'équipe A pour comportement antisportif.*
- *L'arbitre doit faire quitter le terrain à ce remplaçant victime d'une erreur administrative de ses dirigeants.*
- *Retour possible du joueur n°7A.*
- *Mise en œuvre du dépôt de la réserve.*
- *L'arbitre se rend compte de la situation au moment où le ballon se trouve dans les filets. Ce joueur n°14 ne pourra pas participer à la rencontre quel que soit le type de feuille de match utilisé. Par conséquent, il doit être considéré comme un agent extérieur.*
- *Coup franc à recommencer.*
- *Rapport.*

QUESTION L3/§1/Q2

L'équipe A débute la rencontre avec 10 joueurs titulaires et 3 remplaçants. Le capitaine est certain que son 11^{ème} joueur va se présenter au bout de quelques minutes de jeu et préfère attendre son arrivée pour compléter son équipe. À la 15^{ème} minute de jeu, il demande à l'arbitre de faire entrer un de ses remplaçants pour pallier l'absence du titulaire qui ne vient pas. Décisions et explications ?

- *L'arbitre permet à l'équipe A de se compléter avec un joueur remplaçant.*
- *L'équipe jouera donc à 11.*
- *Elle ne disposera plus que de 2 remplaçants.*
- *En cas d'arrivée du titulaire attendu, il ne pourra pas participer à la rencontre.*

QUESTION L3/§1/Q3

Lors d'une rencontre du Championnat National 2, l'équipe A se présente avec 11 titulaires et 5 remplaçants. Au cours de l'échauffement, le joueur n°8A se blesse et le capitaine informe l'arbitre que son équipe commencera la rencontre à 10. Il attend un joueur qui doit arriver pour le remplacer. La rencontre débute et, au bout de 10 minutes, le capitaine demande à l'arbitre pour faire entrer un de ses remplaçants afin de pallier l'absence du titulaire qui ne vient pas. Décisions et explications ?

- *L'arbitre permet à l'équipe A de se compléter avec un joueur remplaçant.*
- *L'équipe jouera donc à 11.*
- *Elle ne disposera plus que de 4 remplaçants et elle pourra toujours effectuer 4 remplacements en cours de rencontre.*
- *En cas d'arrivée du titulaire attendu, il ne pourra pas participer à la rencontre.*

2° Joueurs exclus avant le coup d'envoi

QUESTION L3/§2/Q1

Un titulaire est exclu avant le début de la rencontre. Le remplaçant inscrit est présent mais le capitaine du joueur fautif refuse de le faire pénétrer sur le terrain afin de compléter son équipe. Décisions ?

Le capitaine est libre d'agir ainsi (la Loi 3 lui donne une possibilité, pas une obligation).

Le remplaçant pourra compléter son équipe à tout moment de la rencontre.

QUESTION L3/§2/Q2

Réservée

QUESTION L3/§2/Q3

En ce qui concerne les exclusions de joueurs titulaires avant le coup d'envoi, doit-on considérer qu'à défaut de remplaçant, l'équipe peut se compléter par des joueurs nouveaux jusqu'à la fin du match ou, une fois le coup d'envoi donné, est-il impossible en cas d'absence de remplaçant, de compléter son équipe par des joueurs nouveaux ?

L'équipe ne peut pas se compléter avec des joueurs nouveaux après le coup d'envoi.

Cette disposition s'applique à toutes les compétitions (Nationales, Ligue ou District).

QUESTION L3/§2/Q4

En cas d'exclusion de joueurs avant le coup d'envoi, après établissement de la feuille de match, peut-on, jusqu'au coup d'envoi, inscrire des nouveaux joueurs en cas d'absence de remplaçants inscrits ou, une fois la feuille de match établie, n'y a-t-il plus de possibilité d'inscription de nouveaux joueurs ?

Les dispositions actuelles permettent d'inscrire des remplaçants avant le coup d'envoi.

Ces remplaçants pourront remplacer les joueurs interdits sans possibilité d'inscription de nouveaux remplaçants.

QUESTION L3/§2/Q5

Lors d'une rencontre fédérale, une équipe inscrit 11 titulaires et 5 remplaçants.

- 1. Deux remplaçants sont exclus avant le match. Combien de remplacements pourront avoir lieu (1 ou 3 au maximum) ?**
- 2. L'arbitre exclut les 5 remplaçants avant le match. L'équipe commence-t-elle la partie à 9 ou à 11 ?**
 - 1. L'équipe pourra effectuer 3 remplacements.*
 - 2. L'équipe jouera à 11 mais elle ne pourra pas effectuer de remplacement au cours du match.*

QUESTION L3/§2/Q6

Une équipe est composée de 11 titulaires et 5 remplaçants inscrits avant le coup d'envoi. Après la transmission de la feuille de match et avant le coup d'envoi, l'arbitre exclut 4 titulaires. L'équipe peut-elle débiter le match à 11 ? Combien de remplacements pourront avoir lieu durant le match ?

L'équipe peut débiter le match à 11.

Elle pourra encore effectuer un remplacement en cours de rencontre.

L'IFAB écrit : "un joueur exclu, après avoir été inscrit comme titulaire sur la feuille de match et avant le coup d'envoi peut être remplacé par un des joueurs inscrits comme remplaçant ; ce dernier ne pourra pas être remplacé, mais le nombre de remplacements autorisés pour l'équipe n'en sera pas réduit pour autant".

3° Permutation avec le gardien de but

QUESTION L3/§3/Q1

Un défenseur permute avec son gardien de but sans en avertir l'arbitre. Celui-ci s'en aperçoit lorsque le nouveau gardien de but se saisit du ballon des mains au point de penalty. Décisions et explications ?

La Loi 3 précise que le jeu doit se poursuivre. Au 1^{er} arrêt naturel du jeu, les deux joueurs doivent être avertis pour comportement antisportif.

Dans le cas où l'arbitre arrêterait le jeu par erreur, celui-ci sera repris par une balle à terre donnée au gardien de but.

Si la permutation a eu lieu à la mi-temps ou durant la période entre la fin du match et le début de la prolongation, les deux joueurs ne seront pas avertis.

4° Personne supplémentaire sur le terrain (hors agent extérieur)

La notion de personne supplémentaire se trouvant sur le terrain inclut les situations de surnombre ou de joueur sous fausse identité.

Ces cas ne prennent pas en compte le joueur retardataire, le joueur sorti momentanément du terrain (blessé, équipement non-conforme ou sorti avec l'autorisation de l'arbitre).

QUESTION L3/§4/Q1

Quelles décisions doit prendre l'arbitre lorsqu'une personne supplémentaire est présente sur le terrain sans interférer avec le jeu ?

- Attendre le 1^{er} arrêt de jeu.
- Avertissement à la personne supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.
- Mise en garde s'il s'agit d'un officiel d'équipe ou rapport s'il s'agit d'un joueur exclu ou d'un joueur sous fausse identité (avertissement au capitaine).
- Reprise consécutive à l'arrêt.
- Si, par inadvertance, l'arbitre a arrêté le jeu, celui-ci sera repris par une balle à terre sous réserve de la procédure de la Loi 8.

QUESTION L3/§4/Q2

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand une personne supplémentaire est présente sur le terrain et interfère avec le jeu (dispute le ballon, crie "laisse !" à un adversaire, ...) ?

- Arrêt du jeu.
- Avertissement à la personne supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.
- Si l'interférence empêche un but d'être marqué : exclusion pour avoir annihilé une occasion nette de but.
- Dans tous les cas, exclusion pour avoir interféré avec le jeu/adversaire s'il s'agit d'un officiel d'équipe ou rapport s'il s'agit d'un joueur exclu ou d'un joueur sous fausse identité (avertissement au capitaine).
- Si l'interférence a lieu dans sa surface de réparation : penalty pour l'équipe adverse.
- Si l'interférence a lieu hors de sa surface de réparation : coup franc direct pour l'équipe adverse à l'endroit de l'interférence, sous réserve de la procédure de la Loi 13.

QUESTION L3/§4/Q3

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand une personne supplémentaire est présente sur le terrain sans interférer avec le jeu et qu'un but est marqué ?

Dans tous les cas :

- Avertissement à la personne supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.
- Mise en garde s'il s'agit d'un officiel d'équipe ou rapport s'il s'agit d'un joueur exclu ou d'un joueur sous fausse identité (avertissement au capitaine).
- But accordé.
- Coup d'envoi.

QUESTION L3/§4/Q4

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand une personne supplémentaire est présente sur le terrain et interfère avec le jeu avant qu'un but soit marqué ?

- *Avertissement à la personne supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.*
- *Exclusion pour avoir interféré avec le jeu s'il s'agit d'un officiel d'équipe ou rapport s'il s'agit d'un joueur exclu ou d'un joueur sous fausse identité (avertissement au capitaine).*
- *But en faveur de l'équipe régulière : but accordé. Coup d'envoi.*
- *But en faveur de l'équipe irrégulière :*
 - *Par l'équipe irrégulière : but refusé. Coup franc direct pour l'équipe régulière à l'endroit où se trouvait la personne supplémentaire ou penalty.*
 - *Par l'équipe régulière contre son camp : but refusé. Coup franc direct pour l'équipe régulière à l'endroit où se trouvait la personne supplémentaire ou penalty.*

QUESTION L3/§4/Q5

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand une personne supplémentaire est présente sur le terrain et commet une faute ne nécessitant pas une sanction disciplinaire ?

- *Arrêt du jeu.*
- *Avertissement à la personne supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.*
- *Dans tous les cas, exclusion s'il s'agit d'un officiel d'équipe ou rapport s'il s'agit d'un joueur exclu ou d'un joueur sous fausse identité.*
- *Si l'interférence a lieu dans sa surface de réparation : penalty pour l'équipe adverse.*
- *Si l'interférence a lieu hors de sa surface de réparation : coup franc direct pour l'équipe adverse à l'endroit de l'interférence, sous réserve de la procédure de la Loi 13.*

QUESTION L3/§4/Q6

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand une personne supplémentaire est présente sur le terrain et commet une faute nécessitant un avertissement ?

- *Arrêt du jeu.*
- *Avertissement à la personne supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation puis avertissement pour la faute commise. Exclusion pour avoir reçu deux avertissements au cours du même match.*
- *Dans tous les cas, exclusion pour avoir interféré avec un adversaire s'il s'agit d'un officiel d'équipe ou rapport s'il s'agit d'un joueur exclu ou joueur sous fausse identité (avertissement au capitaine).*
- *Si l'interférence a lieu dans sa surface de réparation : penalty pour l'équipe adverse.*
- *Si l'interférence a lieu hors de sa surface de réparation : coup franc direct pour l'équipe adverse à l'endroit de l'interférence, sous réserve de la procédure de la Loi 13.*

QUESTION L3/§4/Q7

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand une personne supplémentaire est présente sur le terrain et commet une faute nécessitant une exclusion ?

- *Arrêt du jeu.*
- *Exclusion de la personne supplémentaire selon la nature de la faute commise.*
- *Rapport s'il s'agit d'un joueur exclu ou d'un joueur sous fausse identité (avertissement au capitaine) (avertissement au capitaine).*
- *Si l'interférence a lieu dans sa surface de réparation : penalty pour l'équipe adverse.*
- *Si l'interférence a lieu hors de sa surface de réparation : coup franc direct pour l'équipe adverse à l'endroit où elle a interféré sous réserve de la procédure de la Loi 13.*

QUESTION L3/§4/Q8

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand une personne supplémentaire de l'équipe A est présente sur le terrain et subit une faute d'un joueur de l'équipe B (*coup de poing*), alors qu'elle n'interfère pas avec le jeu ?
Explications ?

- *Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.*
- *Exclusion du joueur fautif de l'équipe B pour acte de brutalité.*
- *Avertissement à la personne supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.*
- *Exclusion pour avoir interféré avec un adversaire s'il s'agit d'un officiel d'équipe ou rapport si c'est un joueur exclu de l'équipe A ou un joueur sous fausse identité (avertissement au capitaine).*
- *L'IFAB a répondu à une question posée par la Section Lois du Jeu sur cette situation précise. Elle considère qu'une personne supplémentaire qui subit une faute interfère de fait avec un adversaire, en conséquence :*
 - *Si la victime se trouve dans la surface de réparation de l'équipe A : penalty pour l'équipe B.*
 - *Si la victime se trouve hors de la surface de réparation de l'équipe A : coup franc direct pour l'équipe B à l'endroit de la faute sous réserve de la procédure de la Loi 13.*

QUESTION L3/§4/Q9

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand une personne supplémentaire de l'équipe A est présente sur le terrain et subit une faute d'un joueur de l'équipe B, alors qu'elle interfère avec le jeu ?

- *Arrêt du jeu.*
- *Sanction disciplinaire éventuelle à l'encontre du joueur fautif de l'équipe B.*
- *Avertissement à la personne supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.*
- *Si l'interférence empêche un but d'être marqué : exclusion pour avoir annihilé une occasion nette de but.*
- *Dans tous les cas, exclusion pour avoir interféré avec le jeu s'il s'agit d'un officiel d'équipe ou rapport s'il s'agit d'un joueur sous fausse identité (avertissement au capitaine) ou d'un joueur exclu de l'équipe B.*
- *Si l'interférence a lieu dans la surface de réparation de l'équipe A : penalty pour l'équipe B.*
- *Si l'interférence a lieu hors de la surface de réparation de l'équipe A : coup franc direct pour l'équipe B à l'endroit de l'interférence sous réserve de la procédure de la Loi 13.*

QUESTION L3/§4/Q10

Un remplaçant de l'équipe A, entré à l'insu de l'arbitre depuis quelques instants, effectue une rentrée de touche et marque directement dans son propre but. Décisions et explications ?

- *But refusé.*
- *Avertissement au remplaçant pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.*
- *Le remplaçant a interféré dans le jeu.*
- *Coup franc direct pour l'équipe B sur la ligne de touche.*

QUESTION L3/§4/Q11

L'équipe A marque un but directement dans le but adverse sur une rentrée de touche. C'est à cet instant que l'arbitre constate que l'équipe B joue à 12. Décisions ?

- *But refusé.*
- *Avertissement au joueur supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation.*
- *Rapport dans le cas d'un joueur sous fausse identité (avertissement au capitaine) ou d'un joueur exclu de l'équipe B.*
- *L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.*
- *Le joueur supplémentaire n'a pas interféré dans le jeu : coup de pied de but pour l'équipe B.*
- *Le joueur a interféré dans le jeu : coup franc direct pour l'équipe A à l'endroit où se trouvait la personne supplémentaire ou penalty.*

QUESTION L3/§4/Q12

Corner. Le but est marqué directement par un joueur supplémentaire présent sur le terrain depuis quelques instants. Décisions ?

- *But refusé.*
- *Avertissement au joueur supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation.*
- *Rapport s'il s'agit d'un joueur sous fausse identité (avertissement au capitaine).*
- *L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.*
- *Coup franc direct pour l'équipe adverse dans la surface de coin.*

QUESTION L3/§4/Q13

À la suite d'une blessure de son joueur n°9, le capitaine de l'équipe A demande son remplacement. L'arbitre donne son accord alors que le ballon vient de sortir en corner en faveur de l'équipe A. Le joueur n°9A sort du terrain et le remplaçant n°12A, qui s'est présenté à l'arbitre assistant au niveau de la ligne médiane, ne pénètre pas sur le terrain. Il longe la ligne de touche et va exécuter le corner. Il marque le but directement. Décisions et explications ?

- *But refusé.*
- *La procédure de remplacement n'a pas été effectuée correctement.*
- *Le remplaçant doit pénétrer sur le terrain au niveau de la ligne médiane. Par conséquent le remplaçant ne sera pas averti.*
- *Corner à retirer.*

QUESTION L3/§4/Q14

Le joueur n°4A commet une faute qui entraîne un penalty et son exclusion. Alors que ce joueur n'a pas encore quitté le terrain pour regagner les vestiaires, l'arbitre donne le signal d'exécution et le penalty est marqué. Décisions et explications ?

- *But accordé.*
- *Bien que les arbitres n'aient pas fait suffisamment preuve de vigilance pour s'assurer de la sortie définitive du joueur, celui-ci n'a eu aucune interférence sur l'exécution du penalty.*
- *Les arbitres s'assureront que le joueur exclu a définitivement quitté le terrain avant la reprise du jeu.*
- *Coup d'envoi.*

QUESTION L3/§4/Q15

Avant une remise en jeu (coup de pied de but, corner, rentrée de touche) l'arbitre s'aperçoit qu'un joueur supplémentaire est présent sur le terrain. Décisions ?

- *L'arbitre doit retarder la reprise du jeu.*
- *Avertissement au joueur supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation.*
- *Rapport s'il s'agit d'un joueur sous fausse identité (avertissement au capitaine) ou d'un joueur exclu de l'équipe en infraction.*
- *L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.*
- *Reprise consécutive à l'arrêt.*
- *Si le joueur supplémentaire a interféré avant la sortie du ballon : coup franc direct pour l'équipe adverse à l'endroit de l'interférence, sous réserve de la procédure de la Loi 13, ou penalty.*

QUESTION L3/§4/Q16

Une équipe joue à 12 depuis plusieurs minutes. Un joueur, de l'équipe attaquante B, commet une faute sur un joueur de l'équipe A. Un coup franc est accordé pour l'équipe A dans sa surface de réparation. Le ballon est joué mais n'est pas encore sorti de la surface de réparation lorsque l'arbitre s'aperçoit qu'une équipe a un joueur supplémentaire. Il interrompt immédiatement le jeu. Décisions et explications :

- a) Le joueur supplémentaire appartient à l'équipe défendante A ?
b) Le joueur supplémentaire appartient à l'équipe attaquante B ?

- *Le ballon est en jeu dès qu'il a été botté et a clairement bougé.*
- *Avertissement au joueur supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation.*
- *Rapport s'il s'agit d'un joueur sous fausse identité (avertissement au capitaine) ou d'un joueur exclu de l'équipe en infraction.*
- *L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.*

- *Le joueur supplémentaire n'a pas interféré avec le jeu : l'arbitre ne doit pas arrêter le jeu et attendre 1^{er} arrêt de jeu naturel. Balle à terre donnée au gardien de but.*

- *Le joueur supplémentaire a interféré avec le jeu :*
 - *Joueur de l'équipe B : coup franc direct pour l'équipe défendante A à l'endroit de l'interférence.*
 - *Joueur de l'équipe A : coup franc direct pour l'équipe attaquante B à l'endroit de l'interférence ou penalty si celle-ci a lieu dans la surface de réparation de l'équipe A.*

QUESTION L3/§4/Q17

Un joueur dispute une rencontre depuis 10 minutes. À la 11^{ème} minute, son équipe marque un but. Avant le coup d'envoi, l'arbitre constate que sa fausse identité ne lui permet plus de poursuivre le match. Décisions et explications ?

Considérant le paragraphe 7 de la Loi 3 - "toute personne non inscrite sur la feuille de match en tant que joueur, remplaçant, officiel d'équipe est considérée comme agent extérieur".

L'arbitre doit donc traiter la situation de cette personne comme un "joueur".

- *Il lui fera ensuite quitter le terrain. Rapport.*
- *Avertissement au capitaine pour comportement antisportif.*
- *L'équipe fautive ne pourra pas se compléter à 11 et jouera donc à 10 au nom de l'équité sportive.*

- *Le but est marqué par ce joueur sous fausse identité :*
 - *Contre son camp : but accordé. Coup d'envoi.*
 - *Contre l'équipe adverse : but refusé. Coup franc direct pour l'équipe adverse à l'endroit où il a touché le ballon, sous réserve de la procédure de la Loi 13, ou penalty.*

- *Le but est marqué par un partenaire :*
 - *Contre son camp : but accordé. Coup d'envoi.*
 - *Contre l'équipe adverse : but refusé. Coup franc direct pour l'équipe adverse à l'endroit où se trouvait le joueur sous fausse identité, sous réserve de la procédure de la Loi 13, ou penalty.*

5° Personne supplémentaire : agent extérieur présent sur le terrain

QUESTION L3/§5/Q1

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand un agent extérieur est présent sur le terrain sans interférer avec le jeu ?

- *Attendre le 1^{er} arrêt de jeu.*
- *Faire quitter le terrain à cet agent extérieur.*
- *Reprise consécutive à l'arrêt.*

QUESTION L3/§5/Q2

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand un agent extérieur est présent sur le terrain et interfère avec le jeu ?

- *Arrêt du jeu.*
- *Faire quitter le terrain à cet agent extérieur.*
- *Quel que soit l'endroit de l'interférence : balle à terre sous réserve de la procédure de la Loi 8.*
- *Rapport.*

QUESTION L3/§5/Q3

Le ballon va pénétrer dans le but. Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand un agent extérieur est présent sur le terrain à ce moment-là ?

- *Dans tous les cas, l'arbitre doit faire quitter le terrain à cet agent extérieur.*
- *L'agent extérieur touche ou non le ballon sans interférer avec les joueurs en défense :*
 - *But accordé. Coup d'envoi.*
- *L'agent extérieur touche ou non le ballon et interfère avec les joueurs en défense :*
 - *Arrêt du jeu. Balle à terre donnée au gardien de but.*
- *Rapport.*

QUESTION L3/§5/Q4

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand un agent extérieur est présent sur le terrain et est impliqué sur une faute ?

- *Arrêt du jeu.*
- *Faire quitter le terrain à cet agent extérieur.*
- *L'agent extérieur commet la faute ou est victime : balle à terre sous réserve de la procédure de la Loi 8.*
- *Dans le cas où la faute est commise par un joueur : sanction disciplinaire à l'encontre du joueur fautif selon la nature de la faute.*
- *Rapport.*

6° Permutation avant le match ou à la mi-temps

Lors d'une permutation à la mi-temps, le titulaire revenu sur le terrain est considéré comme une personne supplémentaire.

QUESTION L3/§6/Q1

Un remplaçant de l'équipe A prend la place d'un joueur titulaire au cours de la 1^{ère} période. Durant la mi-temps, le titulaire remplacé décide de reprendre sa place dans l'équipe. La 2^{ème} période commence sans que les joueurs adverses, ni les arbitres, ne s'aperçoivent de la supercherie. Celle-ci est découverte lorsqu'un but vient d'être marqué en faveur de l'équipe A. Décisions ?

- *But refusé.*
- *Avertissement au remplacé de l'équipe A pour comportement antisportif. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.*
- *Avertissement au capitaine A pour comportement antisportif (supercherie en cours de mi-temps et responsabilité quant au comportement de son équipe).*
- *Autorisation au joueur A ayant remplacé le titulaire en 1^{ère} période de reprendre sa place avec avertissement pour comportement antisportif.*
- *But est marqué par l'équipe A : coup franc direct pour l'équipe B à l'endroit où se trouvait la personne supplémentaire.*
- *But est marqué par l'équipe B contre son camp : coup franc direct pour l'équipe B à l'endroit où se trouvait la personne supplémentaire.*

QUESTION L3/§6/Q2

Un remplaçant A prend la place d'un joueur titulaire au cours de la 1^{ère} période. Durant le repos, le titulaire remplacé décide de reprendre sa place dans l'équipe. La 2^{ème} période commence sans que les joueurs adverses, ni les arbitres, ne s'aperçoivent de la supercherie. Celle-ci est découverte lorsque le fautif vient de marquer un but contre son camp.

- *But accordé.*
- *Avertissement au remplacé de l'équipe A pour comportement antisportif. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.*
- *Avertissement au capitaine A pour comportement antisportif (supercherie en cours de mi-temps et responsabilité quant au comportement de son équipe).*
- *Autorisation au joueur A ayant remplacé le titulaire en 1^{ère} période de reprendre sa place avec avertissement pour comportement antisportif.*
- *Coup d'envoi.*

QUESTION L3/§6/Q3

Au cours de la 1^{ère} période, le joueur n°9B est régulièrement remplacé par le remplaçant n°12B. Vingt minutes après le début de la seconde période, ce joueur n°9B procède à l'exécution d'un corner et marque le but directement. Le capitaine de l'équipe A fait remarquer à l'arbitre que le joueur n°9B qui vient de marquer le but sur corner a été remplacé au cours de la 1^{ère} période. Personne ne s'est aperçu de la supercherie. Décisions ?

- *But refusé.*
- *Avertissement au remplacé n°9B pour comportement antisportif. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.*
- *Avertissement au capitaine pour comportement antisportif (supercherie en cours de mi-temps et responsabilité quant au comportement de son équipe).*
- *Autorisation au joueur n°12B de reprendre sa place avec avertissement pour comportement antisportif.*
- *Coup franc direct pour l'équipe A dans la surface de coin.*

QUESTION L3/§6/Q4

Un remplaçant est permuté avec un joueur, avant le coup d'envoi du match, sans que l'arbitre soit informé. Décisions et explications dans les cas suivants :

- a) Le jeu était arrêté car le ballon était sorti du terrain.
- b) L'arbitre vient de siffler un coup franc direct ou un penalty pour l'équipe du remplaçant.
- c) L'arbitre vient de siffler un coup franc direct ou un penalty contre l'équipe du remplaçant.
- d) Le remplaçant vient de marquer un but pour son équipe.
- e) Le remplaçant vient de marquer un but contre son camp.
- f) L'arbitre arrête le jeu pour ce motif.

Le joueur inscrit comme remplaçant est autorisé à continuer le match. Aucune sanction disciplinaire ne sera prise à son encontre. Le joueur inscrit comme titulaire devient remplaçant et le nombre de remplacements de son équipe n'est pas réduit. La feuille de match sera réactualisée.

Dans les cas a) à e) : reprise consécutive à l'arrêt.

f) L'arbitre ne doit pas arrêter le jeu pour un tel motif. S'il l'a fait, la reprise est balle à terre sous réserve de la procédure de la Loi 8.

Rapport.

QUESTION L3/§6/Q5

Avant le début du match, l'entraîneur de l'équipe B vient voir l'arbitre pour lui signifier que son capitaine n°4, qui avait précédemment signé la feuille de match, s'est blessé à l'échauffement. L'arbitre en prend note. Sur la feuille de match, le n°12 prend alors le n°4. Le n°4 devient le n°12.

- a. La feuille de match doit-elle être à nouveau validée par le nouveau capitaine ?
 - b. La rencontre débute et au bout de 2 minutes de jeu, l'arbitre assistant se rend compte que le joueur n°12 n'a pas changé de maillot alors qu'il aurait dû porter le maillot n°4. Doit-on considérer qu'il s'agit d'une erreur de l'arbitre et au 1^{er} arrêt de jeu faire changer le maillot, sans sanction disciplinaire, ou considérer qu'il s'agit d'une faute de l'équipe et avertir le joueur concerné ?
- a) *Les deux capitaines de chaque équipe doivent être informés et la feuille de match à nouveau validée.*
 - b) *L'arbitre aurait dû être plus vigilant avant le coup d'envoi et aurait dû vérifier que le changement de maillot a bien été effectué.*

Au 1^{er} arrêt de jeu, il sera procédé au changement de maillot, les joueurs concernés ne recevront pas d'avertissement.

7° Joueur pénétrant sur le terrain sans autorisation

QUESTION L3/§7/Q1

Ballon en jeu, un retardataire pénètre sur le terrain sans autorisation pour compléter son équipe. L'arbitre s'en aperçoit immédiatement et siffle avant qu'il n'interfère dans le jeu. Décisions et explications ?

- L'arbitre vérifie l'identité de ce joueur.
- Cette personne est considérée comme "joueur" si elle a été identifiée. Elle sera inscrite sur la feuille de match informatisée à la mi-temps ou à la fin de la rencontre.
- Avertissement au joueur pour être entré sans autorisation.
- Coup franc indirect pour l'équipe adverse à l'endroit où se trouvait le ballon, sous réserve de la procédure de la Loi 13.
- L'arbitre ne devait pas arrêter le jeu. Il ne devait le faire qu'au moment où ce joueur entrave le jeu.
- Si cette personne n'est pas identifiée : l'arbitre lui fera quitter le terrain. Balle à terre, sous réserve de la procédure de la Loi 8.
- Rapport.

QUESTION L3/§7/Q2

Le joueur n°6A ne veut pas tenir la place et, après palabres, quitte le terrain à l'insu de l'arbitre. Le capitaine B fait constater à l'arbitre que l'équipe A n'est plus qu'à 10 joueurs, le n°6 étant parti. 15 minutes après, l'équipe A marque un but contre l'équipe adverse et le capitaine B et l'arbitre se rendent compte que le buteur est le joueur n°6A qui n'a pas été remplacé et qui est entré à nouveau à l'insu de tous. Décisions et explications ?

- But refusé.
- Au moment où le capitaine B fait constater à l'arbitre que le joueur n°6A a quitté le terrain, l'arbitre doit informer le capitaine de l'équipe A que le joueur n°6A est sanctionné d'un avertissement pour avoir quitté le terrain sans autorisation.
- Second avertissement au joueur n°6A pour être revenu sans autorisation. Ce joueur est donc exclu pour avoir reçu deux avertissements au cours du même match.
- Coup franc direct pour l'équipe B à l'endroit où se trouvait le joueur n°6A (personne supplémentaire) quand il a marqué, sous réserve de la procédure de la Loi 13.
- Rapport.

QUESTION L3/§7/Q3

Le joueur n°8A a reçu l'autorisation de quitter le terrain pour se faire soigner. Tandis qu'il reçoit les soins hors du terrain, il tend la jambe à l'intérieur de celui-ci et provoque la chute d'un adversaire qui, ballon au pied, débordait sur le côté du terrain. Décisions et explications ?

- Arrêt du jeu.
- Avertissement au joueur n°8A pour être entré sur le terrain sans autorisation.
- Si l'arbitre estime que le joueur a perturbé ou stoppé une attaque prometteuse : avertissement au joueur n°8A pour comportement antisportif.
- L'arbitre prend soin de clairement indiquer qu'il sanctionne, sur le plan disciplinaire, successivement les deux fautes en montrant du bras les deux endroits où elles ont été commises et lèvera le carton jaune deux fois. Ensuite, l'arbitre présentera le carton indiquant l'exclusion.
- Coup franc direct pour l'équipe B à l'endroit de la faute ou penalty si celle-ci a lieu dans la surface de réparation de l'équipe A.
- Rapport en cas d'exclusion.

QUESTION L3/§7/Q4

Dans le cas où un joueur entre sur le terrain pour détourner le ballon des mains dans ses propres buts, comment faut-il agir quand il s'agit :

1. D'un joueur momentanément hors du terrain pour se faire soigner.
2. D'un joueur refoulé pour remettre son équipement en conformité.

Dans les deux cas :

- But accordé.
- Avertissement pour être entré sans autorisation puis second avertissement pour comportement antisportif pour la faute commise. Exclusion du joueur pour avoir reçu deux avertissements.
- Coup d'envoi.
- Rapport.

QUESTION L3/§7/Q5

Un joueur est sorti momentanément du terrain pour se faire soigner derrière sa propre ligne de but. Il attend l'autorisation de l'arbitre pour reprendre part au jeu près du poteau de son but. Un adversaire déclenche une frappe violente des 25 mètres. Ce joueur, voyant que son gardien est battu et que le ballon va entrer dans le but, rentre sur le terrain et dévie le ballon du pied sur la barre transversale. Celui-ci revient en jeu, touche le gardien de but et pénètre dans le but. Décisions et explications ?

- *But accordé.*
- *Avertissement au joueur fautif pour être entré sans autorisation.*
- *L'arbitre ayant laissé l'avantage et le but ayant été marqué, le joueur ne peut pas être exclu pour avoir annihilé une occasion nette de but.*
- *Coup d'envoi.*

QUESTION L3/§7/Q6

Le joueur n°7A est sorti sur blessure pour se faire soigner. Durant une pause prévue pour se désaltérer et sans que les arbitres soient avertis, l'équipe A fait entrer son remplaçant n°12A à la place du joueur n°7A, toujours en train de se faire soigner derrière le but. L'arbitre fait reprendre le jeu et, alors que le ballon est en jeu, le remplaçant n°12A s'apprête à le disputer à un adversaire dans le rond central. L'arbitre s'aperçoit alors de sa présence. Décisions ?

- *Arrêt du jeu.*
- *Avertissement au remplaçant n°12A pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation. L'arbitre lui demande de quitter le terrain.*
- *Coup franc direct pour l'équipe B à l'endroit où se trouvait le remplaçant n°12A lors de l'arrêt de jeu.*

QUESTION L3/§7/Q7

Un joueur retardataire pénètre sur le terrain sans mettre son équipe en surnombre. L'arbitre l'identifie. Décisions si :

- a) *Ce joueur frappe un adversaire.*
b) *Ce joueur marque un but (contre son camp ou dans le but adverse).*

a) *Arrêt du jeu.*
Exclusion du joueur pour acte de brutalité. Rapport.
Coup franc direct pour l'équipe adverse à l'endroit de la faute ou penalty.

- b) *But marqué contre l'équipe adverse :*
- *But refusé.*
 - *Avertissement pour être entré sans autorisation.*
 - *Coup franc direct pour l'équipe adverse à l'endroit où se trouvait le joueur retardataire, sous réserve de la procédure de la Loi 13, ou penalty.*

But marqué contre son camp sur une action de jeu :

- *But accordé.*
- *Avertissement pour être entré sans autorisation.*
- *Coup d'envoi.*

But marqué directement contre son camp sur une remise en jeu :

- *But refusé.*
- *Avertissement pour être entré sans autorisation.*
- *Coup franc direct pour l'équipe adverse à l'endroit de l'exécution de la remise en jeu ou penalty.*

QUESTION L3/§7/Q8

Une équipe a inscrit 10 joueurs sur la feuille de match, le 11^{ème} joueur prévu n'étant pas arrivé avant le coup d'envoi. L'arbitre ne s'aperçoit de sa présence qu'au moment où il vient de marquer un but pour son équipe. Cela fait un moment qu'il participe au jeu. La vérification d'identité étant positive. Décisions ?

- *But refusé.*
- *Le joueur peut compléter son équipe.*
- *Avertissement à ce joueur pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation.*
- *Coup franc direct pour l'équipe adverse à l'endroit où se trouvait le joueur retardataire, sous réserve de la procédure de la Loi 13.*

QUESTION L3/§7/Q9

Une équipe a inscrit 10 joueurs sur la feuille de match, le 11^{ème} joueur n'étant pas arrivé avant le coup d'envoi. L'arbitre ne s'aperçoit de sa présence qu'au moment où il vient de commettre une faute. Cela fait un moment qu'il participe au jeu. La vérification d'identité est positive. Décisions ?

- Arrêt du jeu.
- Le joueur peut compléter son équipe.
- Avertissement pour être entré sans autorisation. Si la faute nécessite également une sanction disciplinaire, second avertissement ou exclusion directe.
- Si l'interférence empêche un but d'être marqué : exclusion pour avoir annihilé une occasion nette de but.
- Coup franc direct pour l'équipe adverse à l'endroit où se trouvait le joueur retardataire sous réserve de la procédure de la Loi 13, ou penalty.
- Rapport en cas d'exclusion.

QUESTION L3/§7/Q10

L'équipe A bénéficie d'un penalty à la suite d'une faute du libéro n°5B à l'égard du joueur n°7A. Avant l'exécution du tir, le capitaine de l'équipe B fait remarquer à l'arbitre que le joueur n°7A, sorti se faire soigner, était rentré sur l'aire de jeu à son insu et jouait depuis quelques minutes. Décisions et explications ?

- Retarder la reprise du jeu.
- Avertissement au joueur n°7A pour être revenu sur le terrain sans autorisation.
- L'infraction est constituée au moment où l'arbitre s'en aperçoit. À partir de ce moment-là, l'arbitre ne peut pas reprendre le jeu par l'exécution de la remise en jeu consécutive à la faute commise sur le joueur n°7A. Il est dans l'obligation de sanctionner la présence non autorisée de ce joueur.
- Coup franc direct pour l'équipe B à l'endroit où se trouvait le joueur n°7A, sous réserve de la procédure de la Loi 13.

QUESTION L3/§7/Q11

Le ballon sort en ligne de touche. Un joueur n°10 de l'équipe A, sorti se faire soigner, ramasse le ballon et exécute rapidement la rentrée de touche sans que l'arbitre n'ait eu le temps d'intervenir. L'arbitre s'en rend compte une fois le ballon en jeu et il siffle. Décisions et explications ?

- Si le joueur n°10A n'a pas posé un pied sur la ligne de touche :
 - Que la rentrée de touche soit régulière ou irrégulière : avertissement au joueur n°10A pour comportement antisportif, rentrée de touche à refaire par l'équipe A.
- Si le joueur a posé au moins un pied sur la ligne de touche : dans tous les cas, avertissement au joueur n°10A pour être revenu sur le terrain sans l'autorisation de l'arbitre.
 - Rentrée de touche irrégulière : rentrée de touche à refaire par l'équipe B.
 - Rentrée de touche régulière : coup franc direct pour l'équipe B sur la ligne de touche à l'endroit où le joueur n°10A effectué la rentrée de touche.
- Si l'arbitre se rend compte de la situation, il doit retarder la reprise du jeu afin qu'un autre joueur de l'équipe A effectue la rentrée de touche. Dans cette question, n'ayant pu intervenir immédiatement, l'arbitre a eu raison d'arrêter le jeu dès le constat. En effectuant régulièrement la rentrée de touche, le joueur de l'équipe A interféré avec jeu.

8° Remplacements

QUESTION L3/§8/Q1

Ballon en jeu. Au moment où le gardien de but de l'équipe A le capte, le capitaine de l'équipe B demande à l'arbitre pour procéder à un remplacement.

Au lieu de dire au capitaine de l'équipe B d'attendre un arrêt de jeu pour procéder au remplacement, l'arbitre fait signe au gardien de l'équipe A, qui tient le ballon en mains, d'arrêter de jouer. Ce qu'il fait en gardant le ballon en mains.

Le fait que l'arbitre n'ait pas arrêté le jeu par un coup de sifflet, mais simplement par un geste indiquant au gardien d'arrêter de jouer, est-ce à considérer comme un arrêt de jeu ?

Pour que le jeu soit arrêté, lorsque le ballon est en jeu, il faut qu'il y ait un coup de sifflet de l'arbitre. N'ayant pas attendu que le ballon soit sorti naturellement du jeu, le fait d'autoriser le remplacement, après avoir demandé au gardien de but d'attendre, doit être considéré comme un arrêt de jeu.

En tout état de cause, la reprise du jeu ne peut être qu'une balle à terre donnée au gardien de but.

QUESTION L3/§8/Q2

Au cours d'un arrêt de jeu, l'équipe A demande à remplacer son joueur n°10A par le remplaçant n°12A. Avant de franchir les limites du terrain, ce joueur n°10A frappe un adversaire. Le remplacement doit-il s'effectuer ?

Non, car le joueur n°10A est exclu et ne peut être remplacé.

QUESTION L3/§8/Q3

Un joueur, mécontent contre son équipe, quitte le terrain sans autorisation. Que doit faire l'arbitre si son entraîneur demande ensuite son remplacement ?

L'arbitre autorisera le remplacement et indiquera au capitaine de cette équipe que le joueur sorti est sanctionné d'un avertissement pour avoir quitté le terrain sans autorisation.

N.B. : sous réserve qu'il ne s'agisse pas d'un second avertissement auquel cas il ne pourrait pas être remplacé.

QUESTION L3/§8/Q4

À la 43^{ème} minute, l'équipe A demande un remplacement. Le joueur n°8A quitte le terrain. L'arbitre fait signe au remplaçant n°13A de rentrer. À cet instant, à la suite de propos déplacés du joueur n°3B, qui se situe sur le terrain à 50cm de la ligne de touche, le remplaçant n°13A, qui a les pieds à l'extérieur du terrain :

- 1. Donne un coup de poing au joueur n°3B.**
- 2. Crache au visage du joueur n°3B.**

Décisions et explications ?

- 1. Le remplaçant n°13A a pénétré sur le terrain puisque son bras a franchi la ligne de touche. Le remplacement est donc effectif.**
 - L'équipe A jouera à 10.
- 2. Le remplaçant n'a pas pénétré sur le terrain, le remplacement n'est pas effectif. L'équipe A pourra faire entrer un autre remplaçant à la place du joueur n°8A si elle en dispose encore.**
 - L'équipe A jouera à 11.

Dans les deux cas :

- Avertissement au joueur n°3B pour comportement antisportif.
- Exclusion du remplaçant n°13A pour acte de brutalité (ou crachat sur un adversaire).
- Reprise consécutive à l'arrêt.
- Rapport.

9° Questions diverses

QUESTION L3/§9/Q1

Un joueur blessé sur le terrain fait-il partie du jeu ?

Un joueur blessé présent sur le terrain fait partie du jeu tant que l'arbitre n'a pas arrêté le jeu. À ce titre, s'il est en position d'avant-dernier adversaire, il couvre une potentielle situation de hors-jeu.

QUESTION L3/§9/Q2

Une équipe joue à 8, sans possibilité de remplacement. Un joueur de cette équipe est blessé et doit sortir pour se faire soigner. Combien de temps l'arbitre doit-il attendre avant de reprendre le jeu ?

Le match est interrompu jusqu'au moment où le joueur recevant des soins revienne sur le terrain de jeu.

La durée d'interruption est à l'appréciation de l'arbitre. Celui-ci doit prendre en compte les circonstances de la blessure, la gravité de celle-ci, le score à ce moment du match et la durée restante de la rencontre.

QUESTION L3/§9/Q3

Une équipe joue à 8. Un de ses joueurs se blesse et sort du terrain pendant l'action de jeu alors qu'un de ses partenaires file au but. Le but est marqué. Décisions et explications ?

- *But accordé.*
- *Le coup d'envoi ne peut être donné que si le joueur blessé peut revenir ou alors s'il est remplacé par un remplaçant toujours disponible.*
- *Coup d'envoi.*
- *À défaut, le match est arrêté.*

QUESTION L3/§9/Q4

L'équipe A joue à 8. Un joueur de cette équipe quitte volontairement le terrain alors que l'équipe B est à l'attaque. Décisions ?

- *L'arbitre doit laisser le jeu se dérouler.*
- *Au 1^{er} arrêt de jeu, il avertit le joueur fautif pour comportement antisportif (tricherie).*
- *L'arbitre place le capitaine face à ses responsabilités et le match est arrêté si son partenaire ne revient pas.*
- *Rapport en cas d'arrêt de la rencontre.*



Commission Fédérale de l'Arbitrage

~ Section "Lois du Jeu" ~

Loi 4

~ Questions / Réponses ~

Direction de l'Arbitrage

~ Juillet 2023 ~

1° L'équipement

QUESTION L4/§1/Q1

Le gardien de but a un maillot de couleur identique à celui de l'arbitre ou des arbitres assistants. Qui doit en changer ?

Le gardien, conformément à la Loi 4.

QUESTION L4/§1/Q2

Réservée

QUESTION L4/§1/Q3

Les deux gardiens de but peuvent-ils jouer avec un maillot de couleur identique ?

La Loi 4 prévoit que les gardiens de but évoluent dans des couleurs différentes. Cependant, si dans des circonstances particulières, cette obligation s'avérait difficile à respecter (exemple : équipement à plusieurs couleurs dominantes, dotation de maillots à l'occasion de certaines compétitions : Coupe de France, ...), l'arbitre tolèrera que les deux gardiens de but jouent dans les mêmes couleurs.

Dans ce cas, l'arbitre devra redoubler de vigilance, dans l'hypothèse où l'un des gardiens viendrait à évoluer dans la surface de réparation adverse.

QUESTION L4/§1/Q4

L'arbitre constate qu'un joueur possède des chaussettes trouées. Décisions ?

Si l'arbitre s'en rend compte avant le match ou à la mi-temps : il interdira au joueur de participer ainsi à la rencontre et l'invitera à changer de chaussettes.

Si l'arbitre s'en rend compte en cours de match : il n'arrêtera pas le jeu. Il laissera le joueur poursuivre la rencontre ainsi.

QUESTION L4/§1/Q5

Quelle attitude adopter en ce qui concerne le port des bijoux ?

Tous les bijoux même protégés par un strap sont interdits pour les matchs de la Fédération. Dans les compétitions de Ligue et de District, seul le port des alliances est toléré à condition qu'elles soient protégées.

QUESTION L4/§1/Q6

À la suite d'une blessure, un joueur blessé est-il autorisé à porter des protections ?

Le port de protections permettant, à un joueur blessé de participer à une rencontre, est autorisé sous réserve que ce dispositif ne présente aucun danger pour les autres joueurs. Dans ce cas de figure, il est nécessaire que l'arbitre soit informé d'une telle demande suffisamment tôt afin qu'il puisse vérifier la conformité du dispositif.

QUESTION L4/§1/Q7

Une équipe dispose d'un jeu de maillots à manches courtes. En raison du froid, des joueurs revêtent des maillots manches longues en dessous de leur maillot. Les manches longues de ces maillots devront-elles toutes être de la même couleur ?

En conformité avec les Lois du jeu IFAB, les joueurs ne pourront participer à la rencontre que si les manches longues de leur maillot sont toutes de la même couleur et qu'elles correspondent à la couleur principale des manches du maillot à manches courtes ou d'un motif ou de couleurs reprenant à l'identique celui/celles des manches du maillot.

QUESTION L4/§1/Q8

Réservée

QUESTION L4/§1/Q9

Dans un match de Coupe de France joué par grand froid, de nombreux joueurs, "frigorifiés" dans le rond central, se couvrent d'un anorak pendant l'épreuve des tirs au but. Décisions ?

L'arbitre autorisera le port de l'anorak. Mais il est bien entendu que tout joueur qui vient exécuter un tir au but devra, à ce moment-là, retirer l'anorak afin d'avoir une tenue conforme à la Loi 4.

QUESTION L4/§1/Q10

Une personne inscrite à la fois comme entraîneur et comme remplaçant peut-elle être en costume sur le banc de touche pendant la rencontre ou doit-elle être en tenue sportive ?

Cette personne, clairement identifiée et susceptible d'entrer en jeu à n'importe quel moment, est obligée d'être en tenue sportive sur le banc de touche.

QUESTION L4/§1/Q11

Lors de la vérification de l'équipement, l'arbitre constate qu'un joueur porte des chaussettes coupées. Décisions ?

L'arbitre permettra au joueur de participer à la rencontre à condition que l'équipement situé sous les chaussettes coupées soit de la même couleur que celles-ci.

Si un ruban adhésif est utilisé, celui doit être de la couleur que la partie de la chaussette sur laquelle il est appliqué ou qu'il couvre.

QUESTION L4/§1/Q12

Un joueur se blesse sur une action de jeu. L'arbitre interrompt le jeu et se rend compte que le joueur présente une plaie qui saigne et son maillot est maculé de sang. Il l'invite donc à sortir du terrain pour en changer. Le jeu reprend et quelques minutes plus tard, lors d'un nouvel arrêt de jeu, le joueur blessé demande à revenir sur le terrain. Décisions ?

Si le joueur ne saigne plus, l'arbitre autorisera son retour à condition qu'il ait changé de maillot et qu'une vérification ait été effectuée préalablement par l'un des arbitres.

Si ces conditions ont été respectées, l'arbitre pourra autoriser son retour pendant le jeu.

2° Équipement non-conforme en cours de jeu

QUESTION L4/§2/Q1

Ballon en jeu. Un joueur de l'équipe A tient à la main une chaussure (ou un protège-tibia) qu'il vient de perdre. Au moment même où il tente de se rechausser ou de remettre son protège-tibia en place, le ballon arrive dans sa direction. Il continue alors de jouer avec son équipement à la main et dispute un ballon aérien à un adversaire. Décisions et explications ?

Un joueur perdant accidentellement une chaussure ou un protège-tibia peut continuer à jouer jusqu'au prochain arrêt de jeu. L'arbitre laissera le jeu se dérouler.

Si un but est marqué, pour ou contre l'équipe de ce joueur, il sera accordé.

3° Joueur refoulé pour mise en conformité avec la Loi 4, revenant sans autorisation

QUESTION L4/§3/Q1

L'arbitre a fait quitter le terrain à un joueur afin qu'il mette son équipement en conformité avec la Loi 4. Ce dernier revient sur le terrain sans autorisation et l'arbitre constate immédiatement sa présence sans qu'il n'interfère dans le jeu. Décisions ?

L'arbitre n'est pas tenu d'arrêter immédiatement le jeu. Au premier arrêt de jeu, dans tous les cas :

- *Avertissement au joueur fautif pour être revenu sur le terrain sans autorisation.*
- *Vérification de l'équipement. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain si celui-ci n'est toujours pas conforme.*

S'il venait à siffler prématurément :

- *Coup franc indirect pour l'équipe adverse à l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'arrêt, sous réserve de la procédure de la Loi 13.*

QUESTION L4/§3/Q2

Un joueur pénètre sur le terrain sans l'autorisation de l'arbitre après avoir été refoulé pour mettre son équipement en conformité avec la Loi 4. Décisions si :

- a) **Ce joueur touche le ballon de la main et tente d'empêcher un but contre son camp sans y parvenir ?**
- b) **Ce joueur touche le ballon du pied et empêche le but en le détournant en corner ?**
- c) **Ce joueur marque un but dans le camp adverse ?**
- d) **Ce joueur commet une faute ?**

Dans tous les cas, le joueur est averti pour être entré sans autorisation. Dans le cas où l'arbitre laisse le jeu se dérouler, l'avertissement sera donné au premier arrêt de jeu. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain. Une fois le jeu repris, il pourra revenir sur le terrain après avoir reçu l'accord de l'arbitre.

- a) *But accordé. 2^{ème} avertissement au joueur fautif pour comportement antisportif. Exclusion pour avoir reçu deux avertissements. Coup d'envoi.*

Si le but n'avait pas été marqué, ce joueur aurait été exclu directement pour avoir anéanti une occasion de but manifeste. Penalty.

- b) *Exclusion pour avoir annihilé une occasion de but manifeste.
Coup franc direct pour l'équipe adverse à l'endroit où ce joueur se trouvait ou penalty.*
- c) *Coup franc direct pour l'équipe adverse à l'endroit où ce joueur se trouvait, sous réserve de la procédure de la Loi 13.*
- d) *Sanction disciplinaire selon la gravité de la faute.
Dans le cas où le joueur est averti pour comportement antisportif suite à la faute commise, il sera exclu pour avoir reçu deux avertissements au cours du même match.
Coup franc direct pour l'équipe adverse à l'endroit de la faute ou penalty.*

Rapport en cas d'exclusion.

QUESTION L4/§3/Q3

À la suite d'une faute du joueur n°5B sur le joueur n°7A, l'équipe A bénéficie d'un penalty. Avant l'exécution du tir, le capitaine de l'équipe B fait remarquer à l'arbitre que le joueur n°7A, refoulé pour infraction à la Loi 4, était rentré sur l'aire de jeu à son insu et jouait depuis 5 minutes. Décisions et explications ?

- *Avertissement au joueur n°7A pour être revenu sur le terrain sans autorisation.*
- *Vérification de l'équipement du joueur n°7A. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain si celui-ci n'est toujours pas conforme.*
- *L'infraction est constituée au moment où l'arbitre s'en aperçoit. À partir de ce moment-là, l'arbitre ne peut pas reprendre le jeu par l'exécution de la remise en jeu consécutive à la faute commise sur le joueur n°7A. Il est dans l'obligation de sanctionner la présence non autorisée de ce joueur.*
- *Coup franc direct pour l'équipe B à l'endroit où ce joueur a interféré lors de la faute, sous réserve de la procédure de la Loi 13.*

QUESTION L4/§3/Q4

Un joueur de l'équipe A, refoulé pour mise en conformité de son équipement avec la Loi 4, revient sur le terrain sans autorisation. Quelques instants plus tard, ce joueur marque un but pour son équipe. Sur le coup d'envoi, l'équipe B botte le ballon en touche et le capitaine de cette équipe interpelle l'arbitre sur la présence du joueur entré sans autorisation. Décisions et explications ?

- Avertissement au joueur pour être revenu sur le terrain sans autorisation.
- Vérification de l'équipement. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain si celui-ci n'est toujours pas conforme.
- L'arbitre ne peut plus revenir sur le but accordé car le coup d'envoi a été effectué.
- Le ballon étant sorti et l'arbitre n'ayant pas arrêté le jeu auparavant, il sera repris par la rentrée de touche.

QUESTION L4/§3/Q5

Un joueur, qui avait été refoulé momentanément pour remettre son équipement en conformité avec la Loi 4, rentre à l'insu de l'arbitre et effectue une rentrée de touche. Le ballon, dévié par un autre joueur, pénètre dans le but adverse. Décisions et explications ?

- But refusé.
- Avertissement à ce joueur pour être revenu sur le terrain sans l'autorisation de l'arbitre.
- Vérification de l'équipement du joueur concerné. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain si celui-ci n'est toujours pas conforme.
- Coup franc direct pour l'équipe adverse sur la ligne de touche.

QUESTION L4/§3/Q6

À la 28^{ème} minute, le joueur n°6A profite d'un arrêt de jeu et demande à l'arbitre pour quitter le terrain afin de changer de chaussures. L'arbitre accepte. À la 32^{ème} minute, l'arbitre constate que ce joueur est revenu sans autorisation et vient de marquer un but contre son camp :

- Sur une action normale de jeu ou
- Sur un coup franc direct

Décisions et explications ?

Dans tous les cas :

- Avertissement au joueur n°6A pour être entré sur le terrain sans autorisation.
- Vérification de l'équipement. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain si celui-ci n'est toujours pas conforme.
- But marqué sur une action normale de jeu : but accordé, coup d'envoi.
- Un but ne peut pas être validé s'il est marqué directement contre son camp sur un coup franc direct et ce joueur ayant interféré dans le jeu : coup franc direct pour l'équipe B à l'endroit du coup franc initial ou penalty.

QUESTION L4/§3/Q7

Le ballon sort en ligne de but en faveur de l'équipe A. L'arbitre se rend compte à cet instant qu'un joueur de l'équipe A, qu'il avait refoulé précédemment afin de remettre son équipement en conformité avec la Loi 4, se trouve sur le terrain sans avoir reçu son autorisation. Décisions ?

- Avertissement au joueur fautif pour être entré sur le terrain sans autorisation.
- Vérification de l'équipement. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain si celui-ci n'est toujours pas conforme.
- L'équipe A est défendante :
 - Si ce joueur n'a pas interféré : coup de pied de but.
 - Si ce joueur a interféré : coup franc direct pour l'équipe B à l'endroit de l'interférence ou penalty.
- L'équipe A est attaquante :
 - Si ce joueur n'a pas interféré : corner.
 - Si ce joueur a interféré : coup franc direct pour l'équipe B à l'endroit de l'interférence, sous réserve de la procédure de la Loi 13.

QUESTION L4/§3/Q8

Refoulé pour remettre son équipement en conformité avec la Loi 4, un joueur rentre sur le terrain sans autorisation. Il commet une faute passible d'un avertissement pour comportement antisportif. Décisions ?

- *Arrêt du jeu.*
- *Le joueur sera averti une première fois pour être revenu sur le terrain sans autorisation et une seconde fois pour ce comportement antisportif. Il est donc exclu pour avoir reçu deux avertissements.*
- *Coup franc direct à l'endroit de la faute ou penalty.*
- *Rapport.*

QUESTION L4/§3/Q9

À la suite d'une faute du joueur n°5A sur le joueur n°10B, l'arbitre accorde un penalty à l'équipe B. Avant l'exécution du penalty, l'arbitre s'aperçoit que le joueur n°6B qui avait été refoulé pour infraction à la Loi 4 est revenu sur le terrain sans son autorisation. Décisions ?

- *Avertissement au joueur n°6B pour être revenu sur le terrain sans autorisation. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain si celui-ci n'est toujours pas conforme.*
- *Si le joueur n°6B a interféré : coup franc direct pour l'équipe A à l'endroit où ce joueur a interféré, sous réserve de la procédure de la Loi 13.*
- *Si le joueur n°6 n'a pas interféré : penalty pour l'équipe B.*

4° Questions diverses

QUESTION L4/§4/Q1

L'arbitre donne le coup d'envoi après avoir interdit la participation d'un joueur dont l'équipement n'est pas conforme à la Loi 4. Après un certain laps de temps, ce joueur, alors que le jeu se déroule au centre du terrain et qu'il attend pour faire vérifier la conformité de sa tenue, échange des coups avec une ou plusieurs personnes assises sur le banc de touche adverse (*dirigeant, remplaçant, entraîneur ...*). Décisions ?

L'arbitre procédera à l'exclusion du joueur en question et de la (ou des) personne(s) présente(s) sur le banc pour actes de brutalité. L'équipe à laquelle il appartient continue la partie à 10.

- *L'arbitre ne sait pas qui a commencé : arrêt du jeu. Balle à terre à l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'arrêt, en faveur de l'équipe qui en avait la possession*
- *Le joueur est à l'origine des faits : sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu. Coup franc direct pour l'équipe adverse sur la ligne de touche à l'endroit le plus proche de la victime.*
- *Une personne sur le banc est à l'origine des faits : sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu. Coup franc direct pour l'équipe adverse sur la ligne de touche à l'endroit le plus proche de la victime.*

Rapport.

QUESTION L4/§4/Q2

Les joueurs enlèvent leurs maillots pour les échanger sur le terrain à la fin d'un match. Un joueur en profite pour dévoiler des slogans provocateurs, politiques ou racistes. Comment doit agir l'arbitre ?

L'arbitre tiendra compte de la Loi 12 (Fautes et Incorrections) qui l'oblige à prendre des mesures contre un joueur qui :

- *Tient des propos ou fait des gestes blessants, injurieux et/ou grossiers. Le joueur doit être exclu.*
- *Fait des gestes provocateurs, moqueurs ou offensants ou agit de façon provocatrice, moqueuse ou offensante. Le joueur doit être averti.*

Tout slogan, déclaration ou image se classant dans l'une de ces catégories n'est pas autorisé. Le joueur doit être exclu.